



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 juillet 2019

## Communiqué de Presse

### **Etiage 2019 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages**

Les débits des cours d'eau des grands axes sont globalement encore satisfaisants, malgré une chute importante ces 6 derniers jours. Mais la situation s'amplifie sur les cours d'eau fragiles, dont la chute des débits s'est accélérée ces derniers jours.

Les petits cours d'eau qui sont les plus impactés par cette situation ont franchi au cours des derniers jours de nouveaux seuils de restriction.

Cette situation a conduit le Préfet de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du samedi 13 juillet 2019 à 8h00 :

- Bandiat, Crempse, Vern, Chironde-Coly, Nauze, Conne, Eyraud et Borrèze : ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Belle, Beune, Cern, Caudeau-Louyre, Couze-Couzeau et Bournègue : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Céou amont et aval, Enéa, Germaine, Melve, Lizabel, Seignal, Tournefeuille,, Estrop, Lidoire et Banège : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 16 juillet prochain à la préfecture de la Dordogne

---

#### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---